

Communication de Monsieur Jacques Delivré



Séance du 18 octobre 2002



A l'occasion de son bi-centenaire «La Légion d'Honneur hier et aujourd'hui»

C'est le soir de la bataille de Marengo. Une victoire à l'arrachée. Nous sommes en 1801. Cette fois, Bonaparte sait que son pouvoir est consolidé, ce qui n'était pas le cas, à l'issue de la première campagne d'Italie.

Son idée, il veut la voir appliquer et cette idée qui germe depuis longtemps en son esprit, c'est la création d'un grand ordre National.

Il s'en ouvre à quelques intimes, on ne peut pas dire que l'accueil fut délirant ! Alors plus tard, il se retira quelques jours à la Malmaison, achetée par son épouse mais payée par le mari. La détente apparente qui y régnait lui permettait au gré des conversations qu'il avait avec ses proches, de prendre à travers eux, le pouls de l'opinion générale.

Alors Bonaparte fait venir le mathématicien Monge, sobre et exigeant, peu tenté par les mondanités et que la Révolution avait fait ministre de la Marine. Il avait suivi Bonaparte pendant la campagne d'Égypte par amour de la science. Étaient également là tous les gens de mérite et d'honneur, Denon, Directeur général des musées, le général Gérard Duroc et un académicien, bien oublié aujourd'hui, Antoine Arnault, auteur de fables et de tragédies.

Bonaparte leur dit : «Les ambassadeurs de l'Europe sont tous plus chamarrés les uns que les autres, ce ne sont que plaques, cordons et rubans. La République Française ne peut rien offrir de tel et fait figure de parent pauvre». «Ces croix, ces rubans ne sont que des clinquants, de

véritables hochets !», lança Monge avec dédain. «Hochets tant que vous voudrez, répliqua Bonaparte mais tellement attirants. Voyez la croix de Saint-Louis ; jamais Louis XIV n'aurait pu soutenir avec avantage la lutte contre l'Europe coalisée s'il n'avait eu à sa disposition cette monnaie de gloire qui est la croix, poussant à l'exploit chacun des chefs militaires au moindre mousquetaire. L'argent n'était d'aucun prix au regard de cette distinction ; bien des gens l'auraient préféré à des monceaux d'or». «Hé bien, rétorqua Monge irrité, il n'y a qu'à rétablir la croix de Saint Louis !» Bonaparte ne répondit rien, mais il était décidé contre vents et marées.

Quelques temps après, il se mit à y réfléchir sérieusement. Entouré cette fois de ses collègues, conseils, Jean-Jacques Cambacérès et Charles Lebrun, de son frère Lucien Bonaparte, ancien président du conseil des Cinq Cents, de Pierre Roederer, conseiller d'état et sénateur, et de Régnauld de Saint-Jean d'Angely, autre dignitaire du régime, il leur soumit le problème afin de tester leurs réactions. Le premier à se manifester fut Lebrun : «La base de la république est dans l'égalité dit-il. En créant des distinctions, vous allez effacer cette garantie si prisée des Français». «La Rome républicaine n'avait-elle pas ses chevaliers ?» s'écria Cambacérès. «Sans doute rétorqua Lebrun, mais à Rome, les citoyens étaient classés en plusieurs catégories hiérarchisées. Chez nous la Révolution a tout nivelé ; on ne veut plus ni d'ordre ni de classes ; on veut l'égalité politique autant et peut-être plus que la liberté. Dans votre ordre nouveau, je crains d'apercevoir le germe d'une nouvelle noblesse !». Bonaparte mit alors fin au débat aussi promptement que lors de la première discussion à la Malmaison. «Je crois vos craintes tout à fait imaginaires. Vous ne m'avez pas compris» s'écria-t-il.

Dès 1802, il montra clairement l'intention qu'il avait de faire voter l'institution de son ordre. Il était pressé. Le 19 mai 1802 (29 Floreal de l'an X de la République) Bonaparte, premier consul, signa le texte instaurant l'ordre de la Légion d'Honneur. Il ne s'agissait pas d'une décoration, mais du rassemblement d'une élite des militaires qui s'étaient distingués dans la «guerre de la liberté», des citoyens qui «par leur savoir, leurs talents, leurs vertus avaient contribué à établir ou à défendre les principes de la république, font aimer la justice ou l'administration publique». Définition large qui permettait d'y intégrer tous ceux que le nouveau régime voulait s'attacher.

Le 1^{er} consul s'attendait-il à un chaleureux accueil ? Il y a des craintes des oppositions. Le tribunal ne vote que par 58 suffrages contre 38. Le Corps Législatif l'adopta par seulement 166 suffrages contre 110. Parmi les opposants, il y avait ceux qui, au fond d'eux-mêmes, regrettaient la

suppression des ordres royaux, Saint-Esprit, Saint-Michel, Saint-Louis. Il y avait ceux qui disaient « Nous avons fait la révolution pour qu'il y ait égalité ; si l'on crée un ordre national, il y aura inégalité ». Il y avait ceux qui souhaitaient que la Légion d'Honneur ne soit réservée qu'aux soldats ayant fait preuve de bravoure sur les champs de bataille. C'est là que Bonaparte s'écria : « Les soldats sont les enfants de citoyens. Si l'on faisait une distinction entre civils et militaires, il faudrait créer deux ordres. Or il n'y a qu'une Nation ! ».

C'est alors la loi du 29 Floreal de l'an X. L'idée maîtresse est que la France brille certes par l'éclat de ses victoires, mais d'abord par celui de ses talents, de ses découvreurs et inventeurs, de ses artistes.

Trop profonde est la croyance du créateur de l'Institut de France dans le progrès des sciences et des techniques pour qu'il ne souhaite pas créer une certaine émulation dans la recherche. Ce mécène d'un grand nombre de peintres et de sculpteurs a à cœur, comme l'empereur Auguste, d'encourager toutes les forces de création. C'est alors, nous l'avons dit, que le 29 Floreal de l'an X, la loi instituant ce nouvel ordre est votée. Ce sera une « Légion d'Honneur récompensant les militaires », mais aussi « les services et vertus civils ».

La première remise des insignes en l'église Saint-Louis des Invalides, le 15 juillet 1804, est une cérémonie tout à la fois religieuse et civile, tant les cérémonies relevant de chacun des ordres religieux et civils sont intimement liés. La cérémonie est primitivement prévue pour le 14 juillet - toujours ce besoin de rappeler la filiation au récent passé révolutionnaire - mais l'on s'avise que cette année là, le 14 juillet tombe un samedi. Retarder la cérémonie de 24 heures permet de prévoir une participation populaire beaucoup plus importante. Accueilli au seuil de l'église par le cardinal De Belloy, archevêque de Paris, un vénérable vieillard de 94 ans, l'Empereur se dirige aux accents d'une musique militaire vers le trône qui lui avait été préparé, entouré des grands chefs des armées. Derrière l'autel, dans un vaste amphithéâtre sont rangés 700 invalides et 200 élèves de l'école Polytechnique.

Toute la nef est remplie de membres de la Légion d'Honneur nouvellement nommés. Puis c'est l'appel des nouveaux promus : le grand chancelier invite alors les grands officiers à venir recevoir leurs insignes des mains mêmes de l'Empereur. Nouvelle cérémonie, cette fois, au camp de Boulogne le 16 août 1804. Depuis quelques années, la France en conflit quasi permanent avec l'Angleterre avait fait de Boulogne et de ses environs une zone de rassemblement des forces pour une éventuelle expédition Outre-Manche. C'est pourquoi Napoléon avait choisi ce lieu.

Si les militaires fournissaient au temps du 1^{er} Empire le gros contingent de légionnaires, il y eut des « civils » comme on disait. D'abord les parlementaires au début du règne. Tout le Conseil d'Etat, les ministres, les directeurs des grandes administrations. Parmi les fonctionnaires les mieux pourvus sont sans doute ceux des Ponts et Chaussées, responsables des énormes entreprises de travaux publics ordonnés par Napoléon en France comme dans les pays placés sous son autorité. Par contre, l'enseignement restera pratiquement ignoré.

Pour le monde des Sciences, Arts et Lettres, dont Napoléon attendait une participation intensive au rayonnement de son règne comme au développement des ressources nationales, il trouve les plus grands noms déjà groupés sous le titre de membres de l'Institut. Entre 1803, 1804, 1805, plus de 80 savants entrèrent ainsi dans l'Ordre : Vauquelin, Geoffroy Saint-Hilaire, Cuvier, Lamarck, Pinel, Montgolfier. Chaptal, Monge ou Laplace avaient été nommés au titre de sénateurs. Au côté des savants et industriels, les artistes nommés appartiennent aussi presque tous à l'Institut et l'on ne rencontrera que les noms du grand art officiel : David, Gros, Gérard, Prudhon, Vernet, Fontaine. Certaines exclusives nous paraissent peu explicables comme, par exemple, celles d'Isabey, de Percier, cependant chargés de tant de commandes et qui durent leur décoration à Louis XVIII. Les musiciens légionnaires, une dizaine environ, occupèrent tous, eux aussi, une situation officielle et leur choix ne comporte guère d'imprévus : Méhul, Gossec, Lesueur, Monsigny. Par contre, le monde des lettres n'est pas représenté par les noms les plus prestigieux de l'époque à l'exception d'un seul : Goethe. En France, il est vrai, la plupart des écrivains appartenaient à l'opposition comme Chateaubriand et Benjamin Constant. Nous citerons néanmoins un romancier qui, malgré son âge, avait conservé la grande faveur du public : Bernardin de Saint-Pierre.

Voici donc brièvement résumées les catégories sociales incluses, en 1814, dans l'Ordre Impérial. Elles appartiennent toutes à un certain niveau. On y constate l'absence totale de représentants de certaines activités pourtant portées alors à un si haut point de perfection et mises en particulière vedette par les grandes expositions de 1801, 1802, 1806. Par exemple, les métiers manuels et l'artisanat, quelle que fût leur renommée : ni l'orfèvre Biennais, ni les ébénistes comme Jacob, ni le bronzier Thomire décoré seulement plus tard par Louis-Philippe, alors que 32 ans auparavant il avait ciselé le berceau du roi de Rome. Aucun comédien n'y eut droit. Talma jouera devant des parterres de rois, mais mourra sans la croix. De sorte que la Légion d'Honneur formait à son tour une caste privilégiée bien qu'à l'origine, elle n'ait dû faire bénéficier ses membres d'aucune prérogative.

Le premier chancelier nommé fut le comte De Lacépède : un homme qui souhaitait faire de la musique son occupation principale, un homme que le plus grand naturaliste de son époque, Buffon, jugeait comme étant le seul capable de lui succéder. Un parlementaire discret et silencieux, mais vite président de l'Assemblée. Tel est celui que le premier consul choisit dans un groupe d'hommes politiques de talent et de généraux illustres, pour mettre sur pied la Légion d'Honneur qu'il vient de fonder.

Si elle récompense, pour la première fois, dans l'histoire de France, des caractères de toutes sortes et des héros de tous milieux, l'attribution de la Légion d'Honneur à des femmes ne faisait nullement partie des préoccupations impériales. Mais Napoléon créa les maisons d'éducation de la Légion d'Honneur au profit des jeunes filles dont le père était mort au combat ou s'était particulièrement distingué. Ce furent les bâtiments d'Ecouen, des Loges et le cadre prestigieux de Saint-Denis. Dans ce cadre prestigieux vivent et travaillent 500 jeunes filles de la classe de seconde aux classes préparatoires (Hypokhâgne et Khâgne, BTS 1 et 2 de commerce internationaux). Aujourd'hui peuvent être admises aux maisons d'éducation de la Légion d'Honneur, les filles, petites filles ou arrière petites filles d'un titulaire de la Légion d'Honneur, de même, les filles ou petites filles d'un titulaire de l'ordre National du Mérite.

Waterloo aura-t-il sonné le tocsin de la croix ? Les ennemis de l'Empire, rentrés à Paris vont-ils jeter aux orties la Légion d'Honneur ? Napoléon lui-même en est exclu, mais c'est de bon augure, la mesure qui frappe l'Empereur signifie que l'on a l'intention de conserver l'ordre.

Louis XVIII peut bien en dessaisir les Bonaparte et quelques légionnaires obstinément fidèles à l'Empereur, mais il ne peut, en aucun cas, abolir ce symbole sans s'attirer l'opposition de tous ceux qui conservent dans leur cœur l'amour de l'égalité et de la liberté. Talleyrand, évêque de l'ancien régime qui a présidé, sous la Révolution, à la cérémonie de l'abolition des biens du clergé et ancien ministre des relations extérieures de Napoléon est le premier à évoquer le problème de l'ordre de la Légion d'Honneur, en présence du Roi. Il demande que, sur la plaque de la Légion d'Honneur, on remplace l'effigie de Napoléon par celle de Louis XVIII. Louis XVIII refuse mais relance les grands Croix de l'Ordre Royal Saint Louis et du Mérite Militaire qui prendraient rang dans les cérémonies avec les grands Croix de la Légion d'Honneur. Louis XVIII voulut connaître les noms des virtuoses de l'invention et décerna la Légion d'Honneur à 23 d'entre eux. Pour la première fois, cette classe naissante, constituée d'ingénieurs et d'industriels, était reconnue par l'état. La Légion d'Honneur devenait le moyen d'intégrer à la société de la Restauration qui pouvait paraître tournée vers le passé, les pionniers du

monde de demain, les inventeurs des techniques qui allaient révolutionner l'industrie. Le roi, par ce geste, reconnaissait à la fois le rôle qu'ils avaient à jouer dans la société et l'utilité de la Légion d'Honneur.

Mais si l'existence de la Croix était acceptée par le pouvoir monarchique, son éclat était passablement amoindri. D'autant que certains ministres, afin de dévaluer le titre au moyen d'une sorte d'inflation, s'étaient empressés de distribuer les croix en abondance. En la distribuant à tout va, ils en faisaient en quelque sorte une décoration de second ordre. Cette période sombre de l'histoire de la Légion d'Honneur ne durera que peu de temps. Certes, son existence fut sérieusement menacée sous le règne de Charles X. Ce dernier voulait restaurer intégralement l'ancien régime. Au lendemain de son sacre à Reims, le 29 mars 1825, il avait délibérément choisi de n'inviter aux cérémonies officielles du régime que les ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit ; mais son régime dura peu de temps.

La Légion d'Honneur redevenait, portée par l'événement révolutionnaire qui avait placé Louis-Philippe au pouvoir, la Croix du Mérite Militaire et Civil, celle qui récompensait aussi bien le «Père Bugeaud» ou le génial Lamoricière pour leur rôle dans la conquête de l'Algérie, que les ingénieurs qui travaillaient à mettre en place le réseau ferroviaire français, les écrivains reçus à l'Académie ou les financiers qui plaçaient leurs fonds au service de l'essor industriel. A partir de ce moment là, la Légion d'Honneur redevenait, après une éclipse de plus de dix ans, la première des récompenses nationales. Elle le restera jusqu'à nos jours.

La croix de la Légion d'Honneur était sans aucun doute une décoration française, d'abord destinée à récompenser les mérites de certains français, mais le roi Louis-Philippe ne se priva pas, allouant aussi la Légion d'Honneur à des étrangers, de faire preuve d'ouverture et de générosité. Voulant oublier le passé des guerres nationales en Europe, le roi récompensa un illustre Anglais, l'Amiral Edward Codrington pour sa victoire à Navarin aux côtés des alliés Franco-Russes. Les combattants de la conquête de l'Algérie ne furent pas oubliés par le régime. Mais Louis-Philippe fut également le premier, en 1833, à décorer de la croix un musulman en la personne de Mustapha Bey, frère d'Abd-el-Kader pour service rendu à la France ; puis plus tard Abd-el-Kader fut décoré par Napoléon III.

Le monde de la fabrique, du commerce et de l'industrie fait, sous le règne de Louis-Philippe, des progrès marqués. Il décore Marc Seguin, l'inventeur de la chaudière à locomotive et du principe des ponts suspendus. Il décore également Jacob Emile Pereire qui n'était pas ingénieur mais banquier. C'est aussi le cas du physicien Becquerel, du chi-

miste Chevreul et de l'astronome Le Verrier ; c'est les cas des maîtres de l'information comme Charles Havas, Louis Hachette, Emile de Girardin. En décorant Havas, Hachette et Girardin, Louis-Philippe mit à l'honneur ces trois révolutionnaires de la communication, permettant aux écrivains, aux scientifiques, aux techniciens, aux politiques de se faire connaître du grand public et aux esprits curieux de prendre connaissance de l'état du monde presque en direct.

Fallait-il pour autant négliger les gloires traditionnelles de la culture, les écrivains, les artistes ? Non bien sûr. Victor Hugo, par exemple, avait déjà, en 1825, été fait chevalier par Charles X en récompense de ses «Odes» où l'on ne pouvait manquer de déceler un certain enthousiasme légitimiste. Puis, la Révolution de 1830 avait inspiré au jeune homme une sorte de remise en question radicale du théâtre classique. Son appartenance à l'ordre n'est pas moins significative que celle de Sainte-Beuve, créateur de la critique littéraire en France. De Stendhal à Théophile Gauthier en passant par Honoré de Balzac, d'Alexandre Dumas à Eugène Sue, une lignée d'auteurs fut décorée, y compris Claude Rouget de Lisle, créateur de la Marseillaise. Les musiciens n'étaient pas en reste, célébrés et choyés dans toute l'Europe. C'est ainsi que furent décorés Rossini, Liszt et Berlioz.

Mais une question demeurait sensible : le roi disposait du pouvoir de nommer à sa guise les légionnaires. Il ne devait rendre compte à personne sur ce fait. Mais pouvait-on s'en remettre absolument à la seule personne du roi pour distinguer ceux qui étaient dignes d'appartenir à l'élite de la nation ? Etait-il infailible ? Saurait-il ne pas se laisser aveugler par les appartenances politiques de chacun ? On arrive alors à l'éphémère 2^{ème} République. Au milieu de ce formidable bouleversement des consciences, qu'allait devenir la Légion d'Honneur ? Quand le général républicain Cavaignac parvint au pouvoir, investi par l'assemblée, on se rappela que la Légion d'Honneur existait. Puis c'est le règne du Prince-Président, Louis Napoléon Bonaparte. Ce dernier entendait poursuivre une politique visant à la construction d'une société civile basée sur les notables et constituée de toutes les capacités de la nation, c'est-à-dire fondée sur la promotion des techniciens et gens d'affaires, de savants et des innovateurs en tout genre. Il décida de créer un conseil afin que les nominations ne dépendent pas du seul choix d'une autorité de l'état. Doté en tant que Président de la République du grand collier de la Légion d'Honneur, Louis Napoléon Bonaparte entreprit immédiatement de désigner de nouveaux légionnaires, sans se soucier de grossir le nombre des promotions. Il y en eut un millier pour la moitié civile, et pour l'autre moitié militaire, pendant les trois années que dura sa présidence. La manière dont il recourait à l'ordre avait une claire signification : le

nouveau souverain entendait poursuivre une politique visant à la construction d'une société civile basée sur les notables et constituée de toutes les «capacités» de la nation c'est-à-dire fondée sur la promotion des techniciens et gens d'affaires, des savants et des innovateurs en tout genre. Le 16 mars 1852, c'est la création du conseil de l'ordre qui devait veiller à la régularité des propositions et lutter contre l'influence du titre sous l'égide d'un grand chancelier. Ces différentes dispositions firent de la Légion d'Honneur une institution officielle qui allait survivre à tous les régimes. Le futur empereur décore un ouvrier agricole du nom de Pruvot, originaire du département de l'Aisne. Des notables lui en firent grief, l'accusant de vouloir s'attirer les faveurs électorales du peuple.

Comme Louis-Philippe, Louis Napoléon Bonaparte avait le souci du progrès. Par exemple, il vit tout de suite l'immense devenir auquel était promise la photographie et décora son inventeur Nicéphore Niepce. Le futur empereur se montra tout aussi reconnaissant envers l'agronome Levat qui fit construire des rizières en Camargue ou l'architecte Viollet-le-Duc, de même Haussmann que l'on accusait d'avoir défiguré le vieux Paris pour y percer des boulevards. Parallèlement, grâce aux promotions et aux nominations à la Légion d'Honneur, il s'attache à rallier à sa cause les officiers de l'armée qu'ils soient ses amis ou ses adversaires. Il décora, entre autres, le général Changarnier qui fut plus tard relevé de ses fonctions puis banni de France, en raison de son opposition violente. Mais on ne lui retira pas la Légion d'Honneur. De nombreux généraux font partie des promotions. Sous le Second Empire, la Légion d'Honneur connaît un essor impressionnant avec deux promotions par an, le 1^{er} janvier et le 15 août, jour anniversaire de la naissance de Napoléon 1^{er}.

Pour dégager la Légion d'Honneur de sa fonction de récompense martiale, elle est en effet, à cette époque, généralement assimilée à la «Croix des Braves», Napoléon III crée la médaille militaire, récompense accordée aux sous officiers et aux hommes du rang et, plus exceptionnellement aux généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi. C'est alors le glissement de l'ordre vers le mérite civil, évolution qui épousait l'évolution très rapide qu'était en train de vivre le Second Empire.

La Légion d'Honneur devint pour ainsi dire internationale : Michel Faraday est décoré pour ses travaux sur l'électricité, de même que le Suisse Henri Dunant. Comment décorer Jacques Offenbach si on ne décore pas Richard Strauss ? Comment décorer Camille Saint-Saëns et Gounod si on ne décore pas Verdi ? Cette internationalisation de la Légion d'Honneur s'applique bien entendu aux souverains étrangers comme les rois du Siam et du Cambodge. L'attention était portée sur les techniciens, inventeurs et savants : Claude Bernard, Louis Pasteur, Léon Poincaré, décoré

lors du second Empire fut moins connu que Raymond et Henri. Pourtant disparu de tous les dictionnaires, Léon Poincaré était un fort estimable savant.

En 1860, un amiral, Ferdinand Hamelin devint grand chancelier de la Légion d'honneur. Dans cette entreprise d'expansion de l'Empire, les marins étaient plus heureux que les généraux de l'armée de terre. Les marins ouvraient les routes à l'influence française en Extrême-Orient. Parallèlement, l'expédition de Syrie assura les intérêts français au Proche-Orient. Parmi les grands artistes et auteurs, seuls Gustave Courbet et Georges Sand avaient refusé la Légion d'Honneur. Par contre, les hommes d'états étrangers comme Cavour ou Bismarck (avant 1870) remercièrent l'Empereur avec effusion. Puis ce fut Sedan, mais l'ordre survécut à ce désastre.

Ce ne fut pas facile, car, au milieu du chaos qui suivit la Commune, la tentation était forte de supprimer la Légion d'Honneur qui rappelait trop le régime impérial. Pourtant elle fut la nouvelle croix sortie des ateliers. Le remplacement de l'aigle impérial par le profil d'une jeune femme symbolisant la République fut la seule modification imposée. Le général Flo, ministre de la guerre et Clément Thomas décrétèrent que la Légion d'Honneur serait maintenue mais uniquement comme récompense militaire. Une fois de plus, elle fut sauvée «in extremis».

C'est Adolphe Thiers qui réclama qu'elle soit à nouveau attribué à des civils. De nouveau l'ordre devait servir, comme sous les deux Empires à œuvrer à la réconciliation des français. On ne veut exclure personne et c'est Raymond Poincaré, ministre de l'Instruction Publique qui attribua la Légion d'Honneur à Emile Zola. L'ordre de la Légion d'Honneur travaille à réunir la gauche progressiste et la droite Orléaniste. Plus que jamais, les promotions civiles sont considérées comme essentielles. La République distinguera donc les plus illustres des savants, des inventeurs et des entrepreneurs. Elle décorera les artistes, les écrivains, les patrons de presse et d'édition, tous ceux dont le travail ou la pensée influent sur l'opinion publique. Mais l'ordre de la Légion d'Honneur ne parvient à remplir son rôle qu'après une longue suite d'épreuves même s'il ne joua, en tant que tel, aucun rôle dans les scandales qui se succédèrent sous la 3^{ème} République, il y fut inévitablement mêlé dans la mesure où ils affectaient l'élite politique et, en son sein, plus particulièrement, la bourgeoisie d'affaires où les légionnaires étaient nombreux.

Le premier scandale à mettre l'ordre de la Légion d'Honneur en cause fut celui des décorations. En 1887, le président de la République en fonction était Jules Grévy, le député Daniel Wilson, son gendre, défraya la chronique. Homme d'affaires installé à l'Elysée, il fut accusé d'avoir

favorisé un trafic de décoration. Le Président Grévy dut démissionner (c'est la chanson «Quel malheur d'avoir un gendre !») et ce fut la radiation immédiate de l'ordre de ceux qui avaient usurpé leur décoration. On vota l'article 117 du code pénal qui permettait désormais de punir, des sanctions les plus graves, ce genre de malversation. L'ordre, pour la première fois de son existence était atteint par une affaire qui le menaçait. Puis ce fut Boulanger. Elevé à la dignité de grand officier, le général, qui avait été nommé ministre de la guerre, s'était lancé dans une aventure politique. Accusé de complot contre l'Etat, le général fut jugé et condamné par contumace, car il s'était enfui à l'étranger. Il fut radié de l'ordre, ce qui provoqua de violents remous. Le troisième scandale, et sans doute le plus grave à affecter plus ou moins directement l'ordre, fut celui de Panama.

Une fois encore, ce n'était pas la Légion d'Honneur qui était mise en cause, mais elle en fut éclaboussée. Le percement du canal américain imaginé et réalisé par Ferdinand De Lesseps et l'ingénieur Gustave Eiffel, auteur de la célèbre Tour, l'un et l'autre légionnaires, engendra en France un scandale qui, à ses débuts, n'était dû qu'aux graves désordres financiers de la compagnie du canal. Pour éviter la banqueroute de cette société, les promoteurs, à la recherche de nouveaux souscripteurs émettent des emprunts à lots. Or, pour cela, il fallait une loi. On décida de s'assurer du vote de celle-ci, en achetant les voix d'une centaine de parlementaires. On apprend que les corrupteurs qui avaient servi d'intermédiaires dans les transactions avec les parlementaires avaient été généreusement promus dans la Légion d'Honneur. Le grand chancelier était alors le général Février. Ce héros de la bataille de Gravelotte et qui avait succédé au général Faidherbe, radia tous les condamnés, excepté cependant Gustave Eiffel, protégé, a-t-on dit, par la clause de prescription. Mal lui en prit, la presse s'enflamma contre Eiffel et contre le grand chancelier, le général Février qui fut remplacé par Léopold Davout d'Auerstedt.

Malgré, ou paradoxalement, grâce à cette mauvaise publicité, la Légion d'Honneur acquit à cette époque un poids politique sans précédent, alors que les événements auraient pu lui être fatal. Mais, après le scandale des décorations, celui de Panama, de l'affaire Boulanger, c'est à une nouvelle polémique ébranlant la société française dans son entier, à laquelle la Légion d'Honneur va être mêlée : l'affaire Dreyfus. Zola lance son fameux «J'accuse» ce qui lui vaut d'être suspendu de son grade d'officier de la Légion d'Honneur. Il y a révision du procès. Puis c'est la réhabilitation du capitaine Dreyfus qui est nommé chevalier en 1906 et promu officier en 1919. L'ordre a été ébranlé par cette affaire ce qui entraîna une nouvelle fois la démission du grand chancelier Davout d'Auerstedt.

L'ordre n'avait subi dans ces affaires aucun préjudice institutionnel. Le rôle de l'institution était de défendre les institutions : elle n'y manqua pas. Aussi la décision fut-elle prise de renforcer encore par de sages réformes la solidité de l'ordre. Une des lois adoptées par le conseil de l'ordre vise alors à limiter le nombre des nominations pour rendre l'ordre plus difficile d'accès. Tandis que, vers 1870, le nombre total des légionnaires atteignait les 75 000, il ne sont plus que 45 000 en 1900 et 50 000 en 1914 dont 18 000 civils. Plus rare, plus précieuse, l'étoile retrouve un éclat inégalé. Pour être plus sélective, la Légion d'Honneur n'en est pas moins de plus en plus ouverte à la diversité sociale et culturelle de la nation. L'un des objectifs principaux de la république est l'éducation. Des grands recteurs aux instituteurs -ces «hussards moines» qui répandent les idées laïques jusque dans les campagnes- des normaliens de la rue d'Ulm aux directeurs d'écoles normales. Les avancées scientifiques semblent ne jamais devoir se tarir. C'est Thomson, Thomas Edison, Edouard Branly, c'est Marconi. Dans le contingent des 4 500 étrangers admis dans l'ordre de la Légion d'Honneur, combien d'illustres inventeurs. A la même époque, la Légion d'Honneur ne récompensait pas encore les sportifs mais elle récompensait ceux qui servaient le sport, les organisations de manifestations sportives, par exemple le baron Pierre de Coubertin. On ne décorait pas les coureurs, mais les inventeurs, tel Amédée Bollée qui construisit un prototype d'automobile. C'est l'industrie automobile avec René Panhard, Emile Levassor, c'est Louis Renault.

Et puis c'est les noms célèbres de l'aviation : les frères Voisin, Louis Blériot, Santos-Dumont. Ce sont les inventeurs lyonnais des premiers films cinématographiques : les frères Lumière. On se mit à décorer les gens de théâtre (ce qui avait débuté sous le 2^{ème} Empire). C'est Coquelin ayant crée sur scène «Cyrano de Bergerac» : il fut comme Rostand décoré de la Légion d'Honneur. Mais c'était s'aventurer à peu de frais que de couronner des comédiens qui connaissaient déjà le succès sur les théâtres parisiens. A l'inverse, il était courageux de décorer les enfants terribles de la création, artistes et écrivains intransigeants dont les œuvres dépeignaient le monde sans aucune concession : Edouard Manet, Auguste Rodin ou Emile Zola par exemple. Les accidents de parcours des affaires ne comptaient plus, s'étaient effacés des mémoires. En 1914, le prestige de l'ordre était à son zénith.

La première guerre mondiale ouvrit une nouvelle ère dans l'histoire de la Légion d'Honneur. En 1915, année dont 100 jours sur 365 conquirent des offensives meurtrières, on créa la croix de guerre comme médaille spécifique du front. Mais la Légion d'Honneur conserve sa primauté récompensant les meilleurs régiments. En 1923, les effectifs de l'ordre atteignaient 100 000 membres, 70 000 ayant été reçus à titre

militaire. Mais la cause principale de la multiplication des étoiles à cette époque demeure bien sûr la recherche de la victoire elle-même. Qu'il s'agisse des administrations de la grande industrie, du monde culturel ou scientifique, la première guerre mondiale fut un formidable déclencheur d'énergie créatrice, d'innovation en tout genre que la Légion d'Honneur vint distinguer. L'ordre avait dû une nouvelle fois s'adapter aux aléas de l'histoire. En 1938, ses effectifs avaient doublé : ils comprenaient 200 000 membres dont 140 000 militaires et 60 000 civils. L'importance de ces chiffres inquiéta quelque peu la grande chancellerie qui redoutait qu'un trop grand nombre de légionnaires ne dévalorisât l'étoile. Malgré la difficulté du temps qu'ils devaient affronter, les deux chanceliers, les généraux Dubail et Nollet, aidés d'un conseil prestigieux dans lequel figuraient le médiéviste Joseph Bédier et le philosophe Henri Bergson, ils parvinrent à maintenir le souci de l'excellence qui a toujours été celui de l'ordre. La Légion d'Honneur franchit également les remous de l'époque trouble que vécut la France durant la seconde guerre mondiale.

Après la guerre, on se pencha certes sur les nominations effectuées entre 1940 et 1944, ce qui eut pour effet de réduire les effectifs à 180 000 personnes. Mais furent alors décorés de l'étoile les héros de la Résistance. Nombreuses furent en particulier les femmes résistantes et déportées que l'ordre accueillit. Et le nombre de femmes reconnues alla croissant. A peine une centaine en 1914, les femmes légionnaires étaient déjà 3 000 en 1937. Les deux guerres virent leurs nominations se multiplier du fait du rôle historique que les femmes jouaient auprès des blessés de guerre. Mais il fallut attendre le règne de Napoléon III pour voir des femmes décorées de la Légion d'Honneur. En effet, c'est le 15 Août 1851 que la Bretonne Marie Duchemin, épouse et sœur de soldat, fut décorée pour avoir sauvé la vie d'un capitaine. Six nominations de femmes suivirent, pour la plupart, des religieuses. L'impératrice Eugénie tint à décorer en la personne d'une femme peintre et sculpteur, Rosa Bonheur, la créativité ainsi reconnue comme un mérite social. Puis, plus tard, le mérite des femmes sera reconnu plus largement après la guerre 1914-1918.

La croix récompense alors le génie des femmes dans tous les domaines ; aussi bien l'aviatrice Maryse Bastié que Colette, Anna de Noailles ou Marguerite Long. Mais il faut encore attendre la fin de la 2^{ème} guerre mondiale et l'obtention par la femme du droit de vote pour les voir entrer en plus grand nombre dans l'ordre. Elles y brillent alors de tous leurs feux. Geneviève Anthonioz de Gaulle, résistante célèbre et présidente d'une fondation caritative, Valérie André, médecin et pilote d'hélicoptère, sœur Emmanuelle, en sont un parfait exemple. D'autres, issues d'autres horizons : Line Renaud, Jacqueline Auriol : ancienne pilote

d'essai, Michèle Morgan, Christine Janin, première femme alpiniste à avoir gravi le redoutable mont Everest en 1990. Les femmes chefs d'entreprise sont, elles aussi, distinguées : Yvonne Foinant, présidente de l'association des femmes chefs d'entreprise. L'ethnologue Germaine Tillon et combien d'autres ! Actuellement, elles représentent, par promotion, plus de 25 % des effectifs légionnaires.

Les sportifs ne sont pas oubliés (voir l'équipe Nationale de France de football, vainqueur de la coupe du monde).

Le haut prestige de la Légion d'Honneur fut confirmé par le général de Gaulle, alors président de la République et donc Grand Maître de l'ordre. En effet, en 1939, à la veille de la déclaration de guerre, on dénombrait 200 000 décorés. A la fin de la 4^{ème} République, en 1958, il s'élevait à 320 000. Une fois encore, l'ordre risquait de mettre en péril sa réputation. Le Général de Gaulle voulut stabiliser le nombre des membres autour de 125 000. En 1999, les légionnaires étaient environ 115 000. Le général de Gaulle créa l'Ordre National du Mérite lequel, comme son nom l'indique, récompense les mérites particulièrement distingués. Ainsi donc, la Légion d'Honneur se singularise par sa permanence. Elle a été maintenue dans sa prééminence par tous les régimes depuis la chute du 1^{er} Empire : trois rois, la 2^{ème} République, le Second Empire puis les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Républiques.

Mais la Légion d'Honneur se caractérise aussi par sa diversité. Les mérites civils se sont, en effet, considérablement diversifiés au fur et à mesure que la société française devenait plus complexe, plus spécialisée, plus fragmentée dans ses activités économiques, sociales et culturelles.

Aujourd'hui, la grande chancellerie relève 105 catégories socioprofessionnelles différentes dans l'éventail de ses propositions. C'est dire si les mérites éminents doivent être recherchés dans des domaines parfois très éloignés les uns des autres. Notre Meurthe-et-Moselle peut s'enorgueillir d'être le seul département français comprenant huit villes décorées de notre premier ordre national. Notre ville de Nancy comportant 4 Légions d'Honneur (la Ville, l'Université, l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts, le 26^{ème} Régiment d'Infanterie). Tout ceci pour des actes de courage en temps de guerre. Mais dans le domaine du travail, des arts, des sciences et des lettres, on peut dire que notre département et sa capitale Nancy l'ont bien méritée... La Légion d'Honneur.

Discussion

Le président félicite l'orateur pour cette brillante communication aussi instructive qu'agréable à entendre et ouvre la discussion fort animée à laquelle participent Messieurs Larcen, Bur, Burgard, Fléchon, Rivail, Vicq, Sadoul, Greffe, Châtellier et quelques autres éminents confrères qui voudront bien pardonner, je l'espère, à leur secrétaire annuel néophyte, de ne pas avoir transcrit leurs noms tant il était absorbé lui-même par l'intérêt du débat portant notamment sur les refus de la décoration, son attribution à des étrangers, sa définition : croix ou étoile ?, les scandales la concernant, sa relation avec les «armes d'honneur» et la création, par le Général de Gaulle, de l'Ordre National du Mérite.